

Évaluation périodique des programmes de maîtrise et doctorat en sciences animales

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

Conseil universitaire du 27 septembre 2022

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences animales sont rattachés à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des sciences animales.

Les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences animales traitent des principaux enjeux en sciences animales. Ceux-ci vont de la reproduction animale à la qualité des produits alimentaires, en passant par la nourriture animale. L'adaptation des animaux aux changements climatiques, la croissance, la physiologie, le métabolisme, la nutrition, le comportement et le bien-être animal, le respect de l'environnement, ainsi que les aspects éthiques du domaine, font aussi partie des thèmes abordés.

La maîtrise compte 45 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2021, 36 personnes étaient inscrites à la maîtrise recherche et 31 au doctorat. Les programmes font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique. La dernière remonte à 2012 (CU-2012-107).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2021, cinq consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en avril 2021. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'University of Guelph. Étant donné les consignes sanitaires en vigueur pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en mai 2021 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise et le doctorat en sciences animales sont pertinents et de qualité. Ils offrent une formation axée sur la recherche de pointe et les enjeux du 21^e siècle, bénéficient d'installations de très grande qualité et d'un environnement de recherche dynamique, ce qui se traduit notamment par la renommée internationale des membres du corps professoral.

Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Les recommandations principales portent sur l'offre de cours incluant l'examen de doctorat, la formation en statistiques, l'information mise à la disposition des étudiantes et étudiants ainsi que sur l'amélioration continue des cours, des programmes et des installations disponibles pour les vaches et la volaille. Compte tenu du dévouement des personnes contribuant aux programmes et de la qualité actuelle des programmes, le CIEP est convaincu que ces éléments pourront être réglés rapidement par les différentes instances de la FSAA.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique d evaluation periodique des programmes de formation de l Université Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique%20d%20evaluation%20periodique%20des%20programmes%20de%20formation%20de%20l%27universite%20Laval.pdf)

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et l'expertise du corps professoral.
- La disponibilité des professeures et professeurs ainsi que du personnel dédié aux programmes.
- La renommée internationale des professeures et professeurs en sciences animales.
- La qualité de l'enseignement et des cours offerts.
- La formation résolument axée sur la recherche de pointe et les enjeux du 21^e siècle.
- L'encadrement offert aux étudiants par le corps professoral et les professionnels de recherche.
- La codirection au doctorat.
- Le soutien financier offert aux étudiantes et étudiants.
- Les chaires et regroupements de recherche
- Le réseau de collaborations gouvernementales et industrielles.
- La qualité des laboratoires et des infrastructures de recherche.

RECOMMANDATIONS²

- R1** Que l'on révisé le contenu du cours BVG-7002 Dispositifs expérimentaux et que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont adéquatement formés en statistiques.
- R2** Que l'on s'assure que l'activité Séminaire et synthèse scientifique est offerte sur une base annuelle.
- R3** Que l'on diversifie et que l'on rationalise l'offre de cours à option, en vue d'une offre régulière, et que l'on informe à l'avance les étudiantes et les étudiants de leur fréquence.
- R4** Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat sont formés à la communication scientifique.
- R5** Que l'on révisé l'examen de doctorat et que l'on y attribue le nombre de crédits appropriés.
- R6** Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.
- R7** Que l'on informe les étudiantes et les étudiants des exigences de leur programme, des modalités de poursuite des études et des possibilités d'accélération des études.
- R8** Que l'on s'assure que les plans de collaboration sont utilisés à la maîtrise et au doctorat et que l'on encourage les comités d'encadrement, particulièrement au doctorat.
- R9** Que l'on approfondisse l'analyse des causes d'abandon du doctorat et que l'on mette en place des mesures de remédiation visant à améliorer la diplomation.
- R10** Que les professeures et professeurs se concertent afin d'assurer la cohérence et l'évolution de la formation.
- R11** Que l'on s'assure que le comité de programmes se rencontre régulièrement et que l'on documente ses activités.
- R12** Que l'on poursuive les discussions avec le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) sur la mise à niveau des infrastructures nécessaires pour la recherche sur les vaches et la volaille afin que les installations répondent adéquatement aux besoins concertés du corps professoral.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on évalue la possibilité de créer un ou des microprogrammes de deuxième cycle.
- S2** Que l'on s'assure de l'adéquation des exigences linguistiques à l'admission et que l'on prenne des mesures afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre le niveau requis.
- S3** Que l'on bonifie les mesures d'accueil pour les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat et que l'on instaure des activités visant à favoriser les échanges avec le corps professoral.
- S4** Que l'on informe les étudiantes et les étudiants des employeurs et professions potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.

**Évaluation périodique des programmes
de maîtrise et de doctorat en sciences animales**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

13 septembre 2022



1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) concernant les programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat en sciences animales. Pour élaborer ce plan, le doyen a consulté le directeur des programmes concernés, le directeur du Département des sciences animales et la vice-doyenne aux études de la FSAA. Le directeur de programme a discuté des recommandations et des actions à entreprendre avec les membres de son comité de programme.

2. Présentation de la discipline, des programmes et des perspectives

Les productions animales connaissent un développement rapide depuis les dernières années en raison de l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines tels que la biotechnologie, la nutrition, la physiologie, la reproduction, la génétique, la régie d'élevage et le comportement animal. L'élevage des animaux de la ferme et des insectes comestibles constituent aujourd'hui une activité complexe et spécialisée dans laquelle l'informatique et les techniques modernes de production sont d'usage courant. Parallèlement à tous ces changements, notre société est de plus en plus soucieuse du respect de l'environnement et du bien-être des animaux. Elle s'interroge aussi sur les effets de l'alimentation sur la santé des consommateurs. Par ailleurs, l'accroissement des échanges commerciaux à l'échelle mondiale ajoute une pression supplémentaire sur les modes de production et sur leur efficacité. Enfin, l'engouement récent pour les circuits courts et l'achat local ouvre la voie à des systèmes de production à caractère plus familial qui diffèrent parfois du mode de production à l'échelle de la mondialisation.

Ces progrès et nouvelles façons de faire nécessitent la contribution de plusieurs spécialistes ayant une formation scientifique de plus en plus poussée, mais aussi adaptée aux divers modes de production. Sur cette base, le Département des sciences animales est soucieux de former aux cycles supérieurs des personnes qui pourront répondre aux besoins changeants des sciences animales aujourd'hui et de former les leaders de demain. L'arrivée de nouvelles ressources humaines au sein du corps professoral vise spécifiquement à remplir cette mission.

La maîtrise en sciences animales – avec mémoire prend appui sur les principes de la méthode scientifique et leur application à un problème particulier lié aux productions animales. Au terme de ses études, l'étudiante ou l'étudiant devrait être en mesure de démontrer sa capacité d'intégration des connaissances actuelles dans son champ de recherche et d'interpréter de façon critique les ouvrages scientifiques se rapportant à son domaine. L'étudiante ou l'étudiant devra aussi avoir participé à la réalisation d'un projet de recherche, à la présentation des résultats issus de ce dernier tout en respectant les règles de la conduite responsable en recherche.

Le doctorat en sciences animales se fonde également sur les principes de la méthode scientifique et leur application à un problème particulier lié aux productions animales. Au terme de ses études, l'étudiante ou l'étudiant devrait contribuer de façon substantielle et directe au développement ou au renouvellement des pratiques dans le domaine. Elle ou il devra être en mesure de poursuivre des recherches originales de façon autonome, d'assurer la gestion d'un projet de recherche, d'éprouver la valeur de ses résultats, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques par la publication d'articles scientifiques et la présentation de conférences scientifiques ou de vulgarisation, tout en respectant les règles éthiques et d'intégrité en recherche.

Au cours des dernières années, le Département des sciences animales a recruté de nouvelles ressources professorales dont les sphères d'expertise et les thématiques de recherche touchent à divers domaines d'avenir en sciences animales, tels que la biologie des systèmes et la chronobiologie, la génomique

microbienne, la qualité des produits avicoles, l'optimisation de la résilience des troupeaux laitiers dans un contexte de changements climatiques, la valorisation des matières organiques résiduelles et la production en masse d'insectes comestibles. L'arrivée de ces nouvelles ressources professorales coïncide avec une augmentation parallèle de 25 % du nombre d'inscriptions aux programmes d'études supérieures en sciences animales. Cette augmentation devrait se maintenir pour les prochaines années.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on révise le contenu du cours BVG-7002 Dispositifs expérimentaux et que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont adéquatement formés en statistiques.

A- 1.1. Réviser le contenu du cours BVG-7002 Dispositifs expérimentaux.

Le cours BVG-7002 est offert par le Département de phytologie. Un nouveau professeur rattaché à cette unité est désormais responsable du cours BVG-7002. L'attribution de cette nouvelle tâche a mené à la révision du contenu du cours. Ainsi, dès septembre 2022, une première version du cours révisé et adapté aux besoins des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en biologie végétale et sciences animales sera offerte. Tout particulièrement, celui-ci comportera des séances portant sur l'utilisation du logiciel R grâce à la contribution d'un autre nouveau professeur du Département de phytologie.

En parallèle, tous les départements de la FSAA qui offrent des programmes aux cycles supérieurs seront invités à identifier les besoins de leurs étudiantes et étudiants sur le plan de la formation en statistiques. En effet, dans un effort de concertation, le directeur du Département des sciences animales a été mandaté pour communiquer avec les directions des autres programmes et départements concernés afin de mettre en place un groupe de travail dont le mandat sera d'identifier ces besoins en fonction des secteurs d'expertise et méthodes de recherche. L'amélioration continue du cours BVG-7002, qui touche plusieurs programmes et disciplines à la Faculté, relèvera donc d'un effort concerté de toutes les unités pour établir les besoins de base en statistiques dans les domaines d'études couverts par les programmes aux cycles supérieurs de la FSAA. Le nouveau responsable du cours veillera à ce que le cours BVG-7002 fasse écho aux réflexions du groupe de travail. Au besoin, d'autres professeurs seront invités à contribuer à l'enseignement de ce cours.

Résultats escomptés : *Bonifier la formation en statistiques des étudiantes et étudiants en offrant une version révisée du cours BVG-7002.*

R2 - Que l'on s'assure que l'activité Séminaire et synthèse scientifique est offerte sur une base annuelle.

A- 2.1. Offrir le cours SAN-7019 Séminaire et synthèse scientifique sur une base annuelle.

Le cours SAN-7019 Séminaire et synthèse scientifique est offert annuellement depuis la session d'hiver 2022; la méthode pédagogique pourra être adaptée en fonction du nombre d'étudiants inscrits.

Résultats escomptés : *Permettre aux étudiantes et étudiants en sciences animales de s'inscrire au cours SAN-7019 toutes les années.*

R3 - Que l'on diversifie et que l'on rationalise l'offre de cours à option, en vue d'une offre régulière, et que l'on informe à l'avance les étudiantes et étudiants de leur fréquence.

A- 3.1. Planifier et publiciser l'offre de cours.

Afin de maximiser les effectifs étudiants et favoriser la meilleure dynamique de groupe possible, tous les cours

demeureront offerts à une fréquence de deux ans. Toutefois, une planification à long terme de la récurrence de l'offre de cours sera effectuée et publicisée sur le site programme sur monPortail.

Résultats escomptés : *Permettre aux étudiantes et étudiants de mieux planifier leur cheminement dans les programmes.*

A- 3.2. Réviser l'offre de cours dans les programmes aux cycles supérieurs en sciences animales dans une perspective d'actualisation de ces programmes (voir également A-10.1).

L'arrivée de plusieurs nouvelles ressources professorales au Département des sciences animales mènera au développement de nouveaux cours dans les domaines d'expertise correspondants. Ces nouveaux cours compléteront l'offre de formation aux études supérieures tout en la bonifiant. La direction de programme profitera de l'arrivée de ces nouveaux professeurs pour repenser l'offre de cours dans chacun des programmes. Une attention particulière sera portée à la nécessité d'éviter la redondance entre les programmes de deuxième et troisième cycle en sciences animales.

Par ailleurs, des cours déjà existants, mais qui ne se donnent plus, pourraient être mis à jour et offerts à nouveau. C'est le cas notamment du cours SAN-7013 Nutrition énergétique des animaux, qui était très apprécié des étudiantes et étudiants selon les résultats d'une consultation antérieure.

Résultats escomptés : *Diversifier l'offre de cours par la création de nouveaux cours ou la mise à jour de cours existants.*

A- 3.3. Instaurer un passage intégré entre la maîtrise avec mémoire et le doctorat en sciences animales.

Un passage intégré entre la maîtrise avec mémoire et le doctorat en sciences animales sera mis en place afin que les cours réussis soient contributives aux deux programmes.

Résultats escomptés : *Favoriser l'accélération des études par la reconnaissance au doctorat des cours suivis à la maîtrise.*

R4 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat sont formés à la communication scientifique.

A- 4.1. Réviser les cours SAN-7018 Compétences et aptitudes à développer en recherche et SAN-7019 Séminaire et synthèse scientifique.

Le cours SAN-7018 Compétences et aptitudes à développer en recherche est maintenant sous la responsabilité d'un nouveau professeur. Pour en mettre à jour le contenu, celui-ci s'est engagé à prendre en considération les recommandations émises par les spécialistes externes dans le rapport qu'ils ont produit pour les fins de l'évaluation périodique des programmes en sciences animales.

Le cours mise actuellement sur l'écriture scientifique : comment lire la science, élaborer une fiche de lecture, présenter des résultats, rédiger un résumé de congrès, concevoir une carte conceptuelle, respecter le droit d'auteur et la conduite responsable, préparer un curriculum vitae et une lettre de présentation. Le cours SAN-7018 met donc l'accent sur l'acquisition de compétences transversales en lien avec la communication scientifique, qui sont nécessaires à un exercice fructueux du métier de chercheur.

Quant au cours SAN-7019 Séminaire et synthèse scientifique, il a été créé à la suite du précédent rapport d'évaluation périodique de programme. Une amélioration de son contenu est prévue. Cependant, l'amélioration de ce cours s'effectuera de façon concertée avec l'amélioration du cours SAN-7018 dans la perspective d'inclure des compétences en lien avec la gestion de laboratoires et d'équipes de recherche, les

demandes de subventions et l'enseignement. L'appui d'un conseiller en formation sera sollicité.

Résultats escomptés : *Bonifier la formation des étudiantes et étudiants en offrant une version révisée des cours SAN-7018 et SAN-7019.*

A- 4.2. Faire connaître les formations gratuites de la Faculté des études supérieures et postdoctorales aux étudiantes et étudiants du doctorat en sciences animales.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) offre des formations gratuites qui engagent l'étudiante ou étudiant dans un processus de développement de ses compétences. Notamment, deux formations sont en lien avec les compétences liées à la communication scientifique, soit *Écrire pour communiquer: stratégies de rédaction en milieu professionnel* et *Savoir agir en recherche : les bonnes pratiques*. Le vice-décanat aux études fera la promotion de ces formations.

Résultats escomptés : *Accroître les opportunités de formation et de développement des compétences professionnelles pour nos étudiantes et étudiants, notamment en lien avec la communication scientifique.*

A- 4.3. Recenser les cours pertinents en communication scientifique déjà offerts à l'Université Laval et les intégrer comme cours optionnels aux programmes, s'il y a lieu.

Une recension des cours en communication scientifique qui sont déjà offerts à l'Université Laval et qui semblent pertinents aux fins des programmes sera effectuée. Le résultat de la recension sera soumis pour discussion au comité de programme. Le cas échéant, certains des cours recensés seront inclus parmi les cours optionnels aux programmes de maîtrise avec mémoire et doctorat.

Résultats escomptés : *Compléter au besoin la formation offerte en communication scientifique.*

R5 - Que l'on révisé l'examen de doctorat et que l'on y attribue le nombre de crédits appropriés. A- 5.1.

Réviser l'examen de doctorat en sciences animales et le nombre de crédits y étant rattaché.

Le responsable du cours révisera l'examen de doctorat et le nombre de crédits y étant rattachés afin de répondre aux exigences du Règlement des études et aux recommandations de la FESP.

Résultats escomptés : *Offrir un examen de doctorat conforme aux exigences et dont les crédits reflètent davantage la charge de travail.*

A- 5.2. Réviser la structure du programme de doctorat en sciences animales afin d'y inclure 9 crédits avec une échelle de notation à valeur numérique conformément aux articles du Règlement des études en lien avec le rendement universitaire.

La structure du programme de doctorat en sciences animales devra être actualisée afin de se conformer au Règlement des études. Un minimum de 9 crédits avec échelle de notation à valeur numérique est en effet nécessaire pour assurer un suivi adéquat des étudiantes et étudiants en difficulté. Un cours obligatoire ou optionnel supplémentaire pourrait être ajouté au programme afin de répondre à cette exigence. Par le fait même, le nombre de crédits attribué aux blocs d'activités de recherche ainsi que leur répartition devraient être revus. D'autres options pourraient également être envisagées, comme revoir le nombre de crédits associés à certains cours ou modifier la notation succès ou échec pour une notation lettrée pour l'examen de doctorat.

Résultats escomptés : *Se conformer aux exigences du Règlement des études en lien avec le rendement universitaire et pouvoir mieux suivre les étudiantes et étudiants en difficulté.*

R6 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.

A- 6.1. Élaborer un nouveau questionnaire de l'évaluation de l'enseignement en collaboration avec un conseiller en formation et le Service de soutien à l'enseignement.

Un nouveau questionnaire d'évaluation de l'enseignement est actuellement en élaboration pour le premier cycle en agronomie. Le questionnaire sera ensuite adapté pour les cycles supérieurs en sciences animales au cours de l'automne 2022. Cette adaptation sera faite en collaboration avec un conseiller en formation de la FSAA et le Service de soutien à l'enseignement.

Résultats escomptés : *Adopter un nouveau questionnaire d'évaluation de l'enseignement aux cycles supérieurs en sciences animales à l'Unité de rattachement.*

A- 6.2. Évaluer les cours à chacune de leur occurrence.

Les cours étant offerts aux deux ans, il importe d'en faire l'évaluation lors de chacune de leur prestation afin de valider la qualité de l'enseignement offert aux étudiantes et étudiants et assurer le suivi de cette évaluation.

Résultats escomptés : *Améliorer la qualité de l'enseignement des cours offerts au besoin.*

R7 - Que l'on informe les étudiantes et étudiants des exigences de leur programme, des modalités de poursuite des études et des possibilités d'accélération des études.

A- 7.1. Promouvoir le site programme sur monPortail auprès des étudiantes et étudiants comme source d'information principale sur leur programme.

Toute l'information pertinente sur les programmes offerts aux cycles supérieurs en sciences animales est déjà disponible sous la rubrique « Programme et cours » du site programme sur monPortail. Tout particulièrement, cette rubrique comporte une description de chacun des programmes, ce qui inclut la structure du programme (liste des cours à réussir, y compris les activités de poursuite de la recherche), les objectifs, les possibilités d'accélération des études, les cours offerts par le Département des sciences animales et des suggestions de cours offerts par d'autres facultés, notamment en statistiques. Sous l'onglet « Encadrement et formation » se trouvent les informations en lien avec l'encadrement et le cheminement suggéré. Sous l'onglet « Ressources facultaires », un lien mène au Règlement des études de l'Université Laval, qui énonce les conditions de poursuite des études.

Le site programme sur monPortail peut être consulté en tout temps. Les étudiantes et étudiants ne semblent pourtant pas s'y référer. Pour cette raison, le vice-décanat aux études veillera à ce que l'existence du site programme ainsi que son utilité soient mieux publicisées.

Résultats escomptés : *S'assurer que les étudiantes et étudiants savent où trouver l'information relative aux exigences de leur programme d'études, aux modalités de poursuite des études et aux différentes possibilités d'accélération des études.*

R8 - Que l'on s'assure que les plans de collaboration sont utilisés à la maîtrise et au doctorat et que l'on encourage les comités d'encadrement, particulièrement au doctorat.

A- 8.1. Élaborer un plan de collaboration qui se conforme au modèle suggéré par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Les programmes aux cycles supérieurs en sciences animales doivent se doter d'un plan de collaboration qui se

conforme au modèle de la FESP ou qui offre une version améliorée de ce modèle. La collaboration du directeur de Département a été obtenue afin qu'un plan de collaboration en bonne et due forme soit adopté par l'Unité de rattachement. En vertu de l'article 3.55 du Règlement des études, les plans de collaboration sont obligatoires depuis l'été 2021. D'ailleurs, le plan de collaboration doit obligatoirement être déposé au vice-décanat aux études avant la fin de la première année d'études et un jalon du plan facultaire des bourses de réussite est associé au dépôt du plan de collaboration dans le délai imparti.

Résultats escomptés : *Assurer un meilleur encadrement et un cheminement plus efficace grâce à l'utilisation d'un plan de collaboration par tous les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs en sciences animales, conformément à l'article 3.55 du Règlement des études.*

R9 - Que l'on approfondisse l'analyse des causes d'abandon du doctorat et que l'on mette en place des mesures de remédiation visant à améliorer la diplomation.

A- 9.1. Transmettre les abandons de programme connus au vice-décanat aux études afin de documenter les causes d'abandon.

Le comité de programme est très sensible à cette problématique qui, à son avis, est multifactorielle. D'une part, les programmes de recherche aux cycles supérieurs en sciences animales ne permettent pas toujours d'effectuer la revue de la documentation scientifique dès le début des études en raison des contraintes posées par la collecte et l'analyse des données. Or, lorsque la revue de la documentation scientifique n'est pas complétée rapidement au début du parcours, il est vrai que cela puisse devenir un enjeu au terme des études en créant un facteur de démotivation. Pour cette raison, les directions de recherche encouragent fortement les étudiantes et étudiants à rédiger leur revue de littérature scientifique le plus rapidement au début de leur cheminement. Le plan de collaboration devrait aider à la planification des activités de recherche et des travaux de rédaction de la thèse, atténuant de la sorte l'impact du facteur ci-avant identifié sur la persévérance et la réussite.

Cela étant dit, et bien qu'une certaine amélioration ait été constatée en ce qui a trait à la durée des études depuis la dernière évaluation périodique, il n'en demeure pas moins que trop d'étudiantes et d'étudiants ne terminent pas leur programme. Les statistiques du Chantier sur la réussite PARES, disponibles dans l'application PowerBi, seront utilisées pour brosseur un meilleur portrait de la situation quant au suivi des abandons au programme. Lorsque connues, les causes d'abandon seront dorénavant compilées par le vice-décanat aux études. Le directeur de Département sera invité à demander aux professeures et professeurs qui encadrent des étudiantes et étudiants d'agir comme relais auprès du vice-décanat aux études.

Par ailleurs, une autre mesure visant à favoriser la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants consistera à encourager le passage accéléré ou le passage intégré de la maîtrise avec mémoire au doctorat. Cependant, comme le révèle le rapport des spécialistes externes, plusieurs employeurs attachent peu d'importance au fait que les étudiantes et étudiants qu'ils embauchent obtiennent leur diplôme. Le comité de programme sollicitera l'avis d'un membre du Service de développement professionnel par rapport à cette problématique en vue d'éclairer les actions à poser, le cas échéant.

Résultats escomptés : *Documenter les causes d'abandon aux programmes de deuxième et troisième cycle en sciences animales afin de proposer des solutions adaptées pour favoriser la rétention.*

R10 - Que les professeures et professeurs se concertent afin d'assurer la cohérence et l'évolution de la formation.

A- 10.1. Assurer la cohérence dans l'offre de formation.

Le Comité de programme effectuera une cartographie des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences animales afin d'identifier et de solutionner tout problème de cohérence entre ces deux programmes.

Résultats escomptés : *Renforcer la cohérence entre les programmes aux cycles supérieurs en sciences animales.*

A- 10.2. Assurer l'amélioration continue et concertée de la maîtrise et du doctorat en sciences animales.

Le Comité de programme, conformément à son mandat, explorera périodiquement quelles sont les options possibles pour améliorer la maîtrise et le doctorat en sciences animales, ce qui inclut la pertinence de modifier le contenu de certains cours ou la structure des programmes, de créer de nouveaux cours ou d'ajouter de nouveaux cours offerts par d'autres départements ou facultés. Pour ce faire, le Comité misera sur le dialogue et la consultation des parties prenantes, qui incluent les professeures et professeurs ainsi que les étudiantes et étudiants. Il appartiendra au Comité de programme de déterminer les modalités de son action, de même que les personnes dont il souhaitera solliciter l'expertise. Tout particulièrement, le Comité pourra bénéficier de l'appui d'une nouvelle conseillère en pédagogie universitaire, dont le profil est axé sur l'amélioration continue des programmes et des cours. Cette ressource, nouvellement embauchée par la FSAA, pourra proposer des mécanismes appropriés de consultation et de concertation des membres du corps professoral, des autres enseignantes et enseignants impliqués et des étudiantes et étudiants, voire des milieux professionnels.

Résultats escomptés : *Veiller au maintien régulier de la qualité et de la pertinence des programmes en sciences animales.*

R11 - Que l'on s'assure que le comité de programme se rencontre régulièrement et que l'on documente ses activités.

A- 11.1. Parfaire l'accompagnement du comité de programme.

Depuis l'hiver 2022, la conseillère à la gestion des études est invitée, sans droit de vote, à participer aux rencontres du comité de programme. Cette pratique sera maintenue. D'une manière générale, et sans restreindre la portée de ce qui suit, la conseillère à la gestion des études soutient le comité de programme dans l'exercice de son mandat. Elle est notamment responsable de proposer un ordre du jour pour les rencontres, d'organiser ces dernières, de rédiger leur procès-verbal ainsi que veiller au suivi des décisions et modifications aux programmes. Elle s'assure également qu'au moins deux réunions annuelles soient tenues, conformément au Règlement des études de l'Université Laval.

Résultats escomptés : *Revitaliser et soutenir l'efficacité du comité de programme dans la réalisation de son mandat.*

R12 - Que l'on poursuive les discussions avec le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) sur la mise à niveau des infrastructures nécessaires pour la recherche sur les vaches et la volaille afin que les installations répondent adéquatement aux besoins concertés du corps professoral.

A- 12.1. Se garder informé des besoins des membres du corps professoral dont les travaux de recherche requièrent l'utilisation des infrastructures du CRSAD afin que la FSAA puisse les communiquer aux moments opportuns aux instances concernées du CRSAD.

La FSAA est un partenaire important du CRSAD, qui est administré par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La FSAA est représentée par le directeur du Département des sciences animales de même que par le directeur exécutif de la FSAA sur le conseil d'administration du CRSAD. Il s'ensuit qu'elle est invitée à discuter et commenter la planification stratégique de l'organisme. De plus, certains projets majeurs, tels que celui de la vacherie, sont élaborés conjointement avec la FSAA à titre de partie prenante. Le directeur du Département des sciences animales s'assure que les besoins des professeures professeurs qui utilisent les infrastructures soient communiquées au CRSAD. Cela étant dit, la FSAA ne peut pas obliger le CRSAD ou le MAPAQ à investir pour

des besoins spécifiques. La responsabilité d'obtenir les investissements nécessaires au développement de nouvelles infrastructures de recherche ou pour la mise aux normes des infrastructures, par exemple, appartient au CRSAD et au MAPAQ.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on évalue la possibilité de créer un ou des microprogrammes de deuxième cycle.

AS- 1.1. Explorer la possibilité d'élaborer des programmes courts aux cycles supérieurs en sciences animales.

Le Comité de programme explorera les possibilités entourant la création d'un ou plusieurs programmes courts aux cycles supérieurs en sciences animales. Pour ce faire, il effectuera une recension des cours de deuxième et troisième cycles existants et en développement. Cette recension permettra d'analyser dans quelle mesure les cours peuvent être regroupés autour de thèmes porteurs pouvant servir à l'élaboration de microprogrammes de deuxième cycle ou programmes courts de troisième cycle.

Il va sans dire que toute proposition sera soumise à l'Unité de rattachement pour discussion et, le cas échéant, constitution des comités d'élaboration. La possibilité de réaliser des initiatives interdépartementales ou de conclure des ententes interfacultaires sera évaluée à titre de partie intégrante des réflexions du comité de programme.

Résultats escomptés : *Bonifier l'offre de programmes courts offerts aux cycles supérieurs en sciences animales.*

S2 - Que l'on s'assure de l'adéquation des exigences linguistiques à l'admission et que l'on prenne des mesures afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'atteindre le niveau requis.

AS- 2.1. Modifier les exigences linguistiques à l'admission.

En concertation avec les orientations institutionnelles, une modification des exigences linguistiques à l'admission sera proposée au comité de programme afin que les nouvelles et nouveaux admis atteignent le niveau requis dès le début de leur programme d'études.

Résultats escomptés : *Évaluer le niveau de français des étudiantes et étudiants avant leur admission afin de leur proposer, s'il y a lieu, un ou des cours correctifs dès leur entrée au programme.*

AS- 2.2 Promouvoir les ateliers *Rêver en français* offerts par l'École des langues.

L'École des langues offre des ateliers de conversation en français langue seconde aux étudiantes et étudiants de l'international des cycles supérieurs (<https://www.flsh.ulaval.ca/langues-linguistique-traduction/etudiants-actuels/ateliers-rever-en-francais>). Le vice-décanat aux études fera la promotion de ces ateliers auprès de sa clientèle étudiante qui souhaite parfaire son français parlé.

Résultats escomptés : *Faciliter l'apprentissage du français par les étudiantes et étudiants de l'international.*

S3 - Que l'on bonifie les mesures d'accueil pour les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat et que l'on instaure des activités visant à favoriser les échanges avec le corps professoral.

AS- 3.1 Rencontrer les nouvelles personnes admises.

Une rencontre d'accueil du directeur de programme avec les étudiantes et étudiants nouvellement inscrits a

été instaurée depuis l'automne 2021. Celle-ci regroupe la direction de programme, les membres du comité de programme et tous les étudiantes inscrites et étudiants inscrits de deuxième et troisième cycle. Toutefois, cette rencontre vise à rejoindre particulièrement les nouvelles personnes inscrites dans les programmes de maîtrise avec mémoire et doctorat en sciences animales. Elle a donc principalement pour but de soutenir la création de liens entre les étudiantes et étudiants nouvellement inscrits et les autres membres étudiants aux études supérieures, ainsi qu'avec les membres du comité de programme et de la direction de programme. La rencontre se veut conviviale, de sorte que les échanges et discussions sont privilégiés entre les personnes présentes.

La rencontre a aussi pour objectif de présenter les ressources du Département des sciences animales et de brosser un portrait de la vie étudiante. Ainsi, lors de cette rencontre, une place importante est laissée aux membres étudiants du comité de programme et de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant en sciences animales (ACCESA) afin que « la vie étudiante » au Département des sciences animales soit présentée. Le site programme sur monPortail est également portée à l'attention des étudiantes et étudiants qui participent à la rencontre d'accueil comme source d'information principale sur les programmes aux cycles supérieurs en sciences animales (voir A-7.1).

L'ACCESA organise également plusieurs activités permettant aux étudiants de se rencontrer et d'interagir entre eux dans un cadre informel, mais aussi avec des professeures et professeurs. Notons par exemple la Journée de la recherche en sciences animales à laquelle tous les étudiantes et étudiants et les membres du Département des sciences animales ont été conviés, le 26 mai 2022, pour discuter des projets de recherche en cours. Considérant le taux de participation élevé et l'engouement suscité par cette activité, l'ACCESA prévoit reconduire cette Journée sur une base annuelle. Une activité de réseautage avec l'industrie pourrait être ajoutée (en lien avec la suggestion S4).

Ajoutons que plusieurs professeurs du Département des sciences animales sont rattachés à des instituts (INAF, IBIS), des centres de recherche (CRDSI, STELA) et des regroupements stratégiques (Op+lait, INAF) de sorte que les étudiants qu'ils encadrent deviennent automatiquement membres de ces infrastructures et bénéficient en conséquence des activités scientifiques et sociales organisées par ces entités. (ex. : INAF, IBIS, CRDSI).

Résultats escomptés : *Renforcer l'accueil et l'intégration des étudiantes et étudiants nouvellement admis aux programmes de cycles supérieurs en sciences animales et favoriser leur rétention.*

AS- 3.2 Offrir une séance d'accueil biannuelle pour tous les nouveaux admis aux cycles supérieurs de la FSAA (bourse de réussite, bureau de la vie étudiante, services d'aide, associations étudiantes, personne du vice-décanat aux études, etc.).

À compter de l'automne 2022, une séance d'accueil pour tous les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs sera organisée par les conseillères à la gestion des études de la FSAA. Il est prévu reconduire cette séance d'accueil aux sessions d'automne et d'hiver pour tous les nouveaux admis. Voici un plan préliminaire de la séance :

- Présentation des services de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- Présentation des services offerts par le Centre d'aide aux étudiants;
- Présentation des services offerts par le Bureau de la vie étudiante;
- Les bourses de réussite;
- Le plan de collaboration;
- Les associations étudiantes;
- Présentation du personnel du vice-décanat aux études.

Résultats escomptés : *Mieux informer les étudiants des cycles supérieurs des outils ou services offerts en appui à leur réussite.*

AS-3.3 Faire connaître les ateliers de formation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales auprès du corps professoral en sciences animales.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) offre des ateliers de formation qui visent à mieux soutenir l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs. Plusieurs thèmes d'intérêt sont abordés, dont notamment la diversité culturelle et l'approche d'équité, de diversité et d'inclusion. Le vice-décanat aux études fera la promotion de ces ateliers de formation auprès de tous les professeures et professeurs de la FSAA.

Résultats escomptés : *Accroître les opportunités de formation pour les professeures et professeurs en lien avec l'encadrement aux cycles supérieurs.*

S4- Que l'on informe les étudiantes et étudiants des employeurs et professions potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.

Les actions proposées portent sur l'offre de services du Service de développement professionnel (SDP). En effet, une part importante du réseautage avec le milieu professionnel et les employeurs potentiels s'effectue à titre de partie intégrante de la réalité du Département des sciences animales et des centres de recherche affiliés. Les professeurs qui encadrent les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs en sciences animales sont affiliés à des centres de recherche qui collaborent et maintiennent des liens avec plusieurs partenaires externes représentant les milieux professionnels. Étant appelés à évoluer au sein de ces entités, les étudiantes et étudiants ont ainsi l'opportunité d'apprendre à connaître ces acteurs et à explorer les possibilités de carrières qu'ils offrent.

AS- 4.1 Ajouter une section portant sur le plan de réussite professionnelle au site programme.

En collaboration avec un membre du Service de développement professionnel, une section en lien avec le plan de réussite professionnelle, qui comprend six stratégies pour la recherche d'emploi, sera ajoutée au site programme sur monPortail. Les étudiantes et étudiants auront donc accès à un outil pour se préparer au marché de l'emploi dès leur entrée dans leur programme.

Résultats escomptés : *Faire connaître le plan de réussite professionnelle plus tôt dans le cheminement afin que l'étudiante ou l'étudiant puisse planifier son cheminement et ainsi développer les compétences nécessaires pour intégrer le type d'emploi désiré.*

AS- 4.2 Offrir une conférence portant sur le plan de réussite professionnelle ainsi que des ateliers pertinents (marché de l'emploi, curriculum vitae, réseautage) pour toutes les étudiantes et tous les étudiants aux cycles supérieurs de la FSAA.

Une conférence ou des ateliers seront offerts par un membre du Service de développement professionnel, dès l'automne 2022 sur différentes thématiques, dont notamment le marché caché de l'emploi, le réseautage et la présentation du *curriculum vitae*. La conférence ou les ateliers pourront être offerts sur une base régulière (une à deux fois par année) et s'adresseront à l'ensemble des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de la FSAA.

Résultats escomptés : *Mieux préparer les étudiantes et étudiants à intégrer le marché de l'emploi.*

5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on révise le contenu du cours BVG-7002 Dispositifs expérimentaux et que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont adéquatement formés en statistiques.						
A-1.1.	Réviser le contenu du cours BVG-7002 Dispositifs expérimentaux.	A2022	Directeur de département Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on s'assure que l'activité Séminaire et synthèse scientifique est offerte sur une base annuelle.						
A-2.1.	Offrir le cours SAN-7019 Séminaire et synthèse scientifique sur une base annuelle.	H2022	Directeur de département			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on diversifie et que l'on rationalise l'offre de cours à option, en vue d'une offre régulière, et que l'on informe à l'avance les étudiantes et étudiants de leur fréquence.						
A-3.1.	Planifier et publiciser l'offre de cours.	A2022	Directeur de département Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Réviser les cours offerts dans les programmes aux cycles supérieurs en sciences animales dans une perspective d'actualisation de ces programmes (voir également A-10.1).	A2022 En continu	Directeur de département Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Instaurer un passage intégré entre la maîtrise avec mémoire et le doctorat en sciences animales.	E2022	Directeur de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat sont formés à la communication scientifique.						

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-4.1.	Réviser les cours SAN-7018 Compétences et aptitudes à développer en recherche et SAN- 7019 Séminaire et synthèse scientifique.	A2022	Directeur de département Directeur de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Faire connaître les formations gratuites de la Faculté des études supérieures et postdoctorales aux étudiantes et étudiants du doctorat en sciences animales.	A2022	Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Recenser les cours pertinents en communication scientifique déjà offerts à l'Université Laval et les intégrer comme cours optionnels aux programmes, s'il y a lieu.	A2022	Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 - Que l'on révisé l'examen de doctorat et que l'on y attribue le nombre de crédits appropriés.						
A-5.1.	Réviser l'examen de doctorat en sciences animales et le nombre de crédits y étant rattaché.	A2022	Directeur de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Réviser la structure du programme de doctorat en sciences animales afin d'y inclure 9 crédits avec une échelle de notation à valeur numérique conformément aux articles du Règlement des études en lien avec le rendement universitaire.	A2022	Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.						
A-6.1.	Élaborer un nouveau questionnaire de l'évaluation de l'enseignement en collaboration avec un conseiller en formation et le Service de soutien à l'enseignement.	A2022	Directeur de département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Évaluer les cours à chacune de leur occurrence.	H2023	Directeur de département			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7 - Que l'on informe les étudiantes et étudiants des exigences de leur programme, des modalités de poursuite des études et des possibilités d'accélération des études.						
A-7.1.	Promouvoir le site programme sur monPortail auprès des étudiantes et étudiants comme source d'information principale sur leur programme.	E2022	Directeur de programme Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - Que l'on s'assure que les plans de collaboration sont utilisés à la maîtrise et au doctorat et que l'on encourage les comités d'encadrement, particulièrement au doctorat.						
A-8.1.	Élaborer un plan de collaboration qui se conforme au modèle suggéré par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.	A2022	Directeur de département			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
			Directeur de programme			
R9 - Que l'on approfondisse l'analyse des causes d'abandon du doctorat et que l'on mette en place des mesures de remédiation visant à améliorer la diplomation.						
A-9.1.	Transmettre les abandons de programme connus au vice-décanat aux études afin de documenter les causes d'abandon.	A2022	Directeur de programme Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R10 - Que les professeures et professeurs se concertent afin d'assurer la cohérence et l'évolution de la formation.						
A-10.1.	Assurer la cohérence dans l'offre de formation.	A2022 En continu	Directeur de département Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-10.2.	Assurer l'amélioration continue et concertée de la maîtrise et du doctorat en sciences animales.	A2022 En continu	Directeur de programme Comité de programme			
R11 - Que l'on s'assure que le comité de programmes se rencontre régulièrement et que l'on documente ses activités.						
A-11.1.	Parfaire l'accompagnement du comité de programme.	H2022	Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R12 - Que l'on poursuive les discussions avec le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) sur la mise à niveau des infrastructures nécessaires pour la recherche sur les vaches et la volaille afin que les installations répondent adéquatement aux besoins concertés du corps professoral.						
A-12.1.	Se garder informé des besoins des membres du corps professoral dont les travaux de recherche requièrent l'utilisation des infrastructures du CRSAD afin que la Faculté puisse les communiquer aux moments opportuns aux instances concernées du CRSAD.	E2022 En continu	Directeur de département			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on évalue la possibilité de créer un ou des microprogrammes de deuxième cycle.						
AS-1.1.	Explorer la possibilité d'élaborer des programmes courts aux cycles supérieurs en sciences animales.	A2022 En continu	Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S2 - Que l'on s'assure de l'adéquation des exigences linguistiques à l'admission et que l'on prenne des mesures afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'atteindre le niveau requis.						
AS-2.1.	Modifier les exigences linguistiques à l'admission.	A2022	Directeur de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.2.	Promouvoir les ateliers <i>Rêver en français</i> offerts par l'École des langues.	A2022	Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on bonifie les mesures d'accueil pour les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat et que l'on instaure des activités visant à favoriser les échanges avec le corps professoral.						
AS-3.1.	Rencontrer les nouveaux admis.	A2021	Directeur de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.2.	Offrir une séance d'accueil biannuelle pour tous les nouveaux admis aux cycles supérieurs de la FSAA (bourse de réussite, bureau de la vie étudiante, services d'aide, associations étudiantes, personne du vice-décanat aux études, etc.).	A2022	Vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.3.	Faire connaître les ateliers de formation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales auprès du corps professoral en sciences animales.	A2022	Vice-décanat aux études			
S4 - Que l'on informe les étudiantes et étudiants des employeurs et professions potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.						
AS-4.1.	Ajouter une section portant sur le plan de réussite professionnelle au site programme.	A2022	Vice-décanat aux études (en collaboration avec le Service de développement professionnel)			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-4.2.	Offrir une conférence portant sur le plan de réussite professionnelle ainsi que des ateliers pertinents (marché de l'emploi, curriculum vitae, réseautage) pour toutes les étudiantes et tous les étudiants aux cycles supérieurs de la FSAA.	A2022	Vice-décanat aux études (en collaboration avec le Service de développement professionnel)			RÉSERVÉ AU CISPAD

6. Remerciements

Le doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation remercie M. Dany Cinq-Mars, directeur des programmes de maîtrise en sciences animales avec mémoire et de doctorat en sciences animales, et M. François Richard, directeur du Département des sciences animales, pour leur excellente collaboration à la préparation de ce plan d'action qui est prend en compte l'ensemble des recommandations et suggestions qui ont été faites par les membres du comité institutionnel d'évaluation des programmes. Ses remerciements s'étendent aux membres du comité de programme qui ont contribué à la bonification du document par leurs commentaires et suggestions de modifications. Le doyen apprécie tout particulièrement les moyens déployés pour relever avec succès le défi posé par l'amélioration des programmes dans un souci de renouveau et de mise en valeur des expertises professorales rassemblées au sein du Département des sciences animales. Il félicite également les mesures qui seront prises pour soutenir l'intégration et le développement professionnel des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs en sciences animales. À cet égard, le doyen remercie Mme Amélie Gagnon, conseillère en gestion des études, et Mme Lyne Létourneau, vice-doyenne aux études à la Faculté, pour leur aide précieuse dans la préparation du présent document. Il faut aussi souligner l'excellent travail du CIEP et l'importante collaboration de Mme Annick Jaton, adjointe au vice-recteur aux études et affaires étudiantes.



Denis Roy
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation